

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2026-43

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Roger MARCEL, Président en exercice, dûment convoqués le onze juin deux-mille-vingt-six.

Monsieur Jocelyn BAZUS a été désigné secrétaire de séance.

	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Jocelyn BAZUS	1				Francis MALLEIN			1	R. Marcel
Laurent AILLOUD	1				Henri PEGOUD	1			
Magali MICOUD-TERREAUD			1	L. Ailloud	Monique DERUDDER	1			
Anne LENFANT	1				Philippe PIERRE	1			
Clémentine EYMERY	1				Roger MARCEL	1			
Florence LAURENDON	1				Yves CHABOUD	1			
Jean-Claude SARTER	1				Alain PERROT		1		
Marc GAUTIER	1				Pascal MARTIN			1	
Michel BENEZETH	1				Régis PERROUD	1			
Nicolas HUGUET	1				Thierry MERMET	1			
Williams DUFOUR	1								

Objet : demande de financement pour la construction des locaux et programme pluriannuel du SIAGA

VU la délibération CS-2026-29 qui autorise le Président à procéder, dans les limites fixées par le Conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de charge et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Monsieur le Président informe le conseil syndical :

- Qu'afin d'assurer le financement des travaux de construction des futurs locaux communs du SIAGA et du SIEGA et du PPI 2026-2032 du SIAGA, il y a lieu de recourir à un emprunt ;
- Que la durée de l'emprunt sera fixée entre 20 et 30 ans, avec un montant maximum de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) ;
- Que cet emprunt permettra de couvrir les coûts liés à la construction, à l'aménagement, au terrain et à l'équipement des locaux, dans le cadre des missions d'aménagement et de gestion des milieux naturels confiées au syndicat.

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2026
Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20260616-CS_2026_43-

27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **Autorise** le Président du SIAGA à contracter un emprunt d'un montant maximal de 1 500 000 € (un million cinq-cents mille d'euros) auprès d'un ou plusieurs établissements financiers, dans les conditions suivantes :
 - Montant : 1 500 000 € (un million cinq-cents mille d'euros).
 - Durée : 20 ans à 30 ans (amortissement constant ou progressif).
 - Taux d'intérêt : Taux fixe ou variable, à négocier dans la limite des taux du marché au moment de la souscription.
 - Date de souscription : 2026
 - Affectation : exclusivement dédié au financement des travaux de construction des futurs locaux et des investissements prévus dans le PPI 2026-2032.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces relatives à ces contrats.
- **CHARGE** le Président d'inscrire les sommes au budget

Fait et délibéré en séance
Le 17/06/2026

Le secrétaire de séance,
Jocelyn BAZUS



Le Président,
Roger MARCEL



Publiée le : 17/06/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 16/07/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20260616-CS_2026_43-

 27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
 contact@guiers-siaga.fr